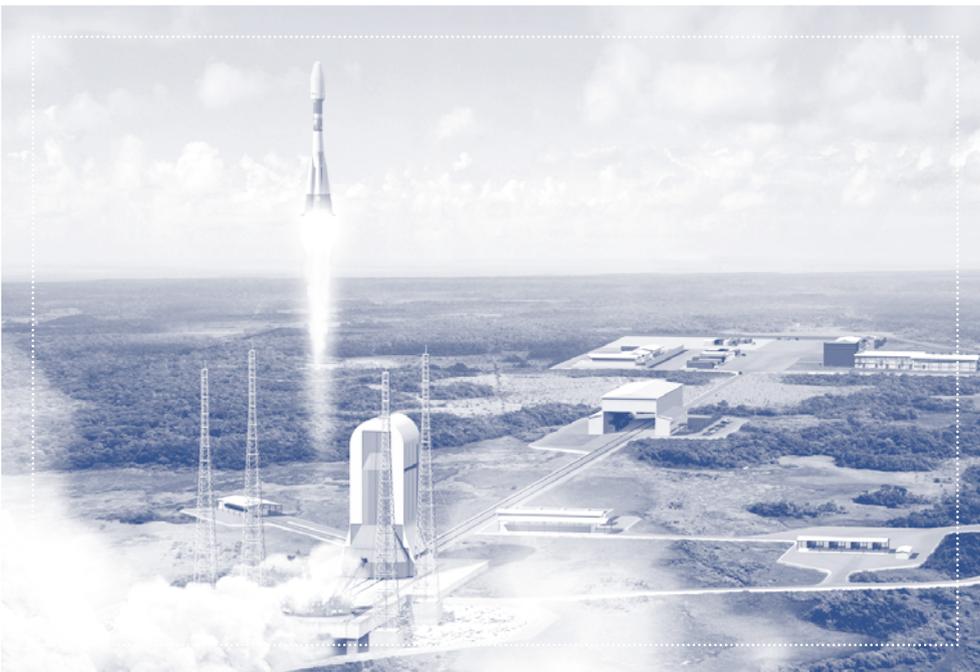


200

5



# Comptes consolidés 2005



# Comptes consolidés 2005

## > Sommaire

- 02** Chiffres clés 2005
- 04** Bilan consolidé IFRS
- 06** Compte de résultat consolidé IFRS
- 07** Tableau des flux de trésorerie IFRS
- 08** Variation des capitaux propres
- 09** Annexe des comptes consolidés
- 41** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

# Chiffres clés

## 2005

### > Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>

#### Par zone géographique

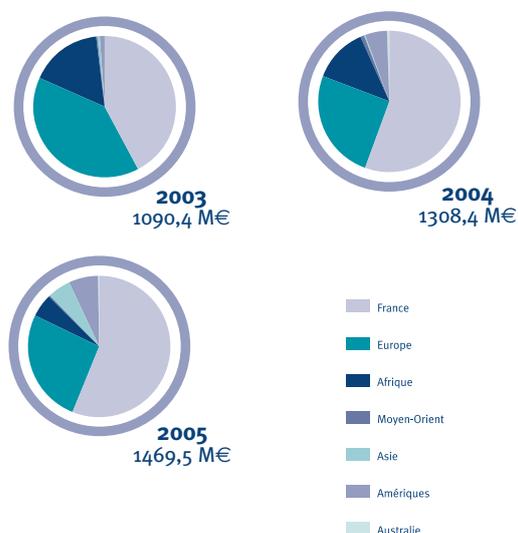
en millions d'euros	2003	2004	2005
France	114,0	144,4	270,2
Europe	400,1	286,4	161,3
Afrique	88,9	84,4	99,3
Moyen-Orient	1,0	1,5	10,2
Asie	34,2	7,7	15,7
Amériques	30,6	22,4	48,8
Australie	0,1	0,7	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>668,9</b>	<b>547,5</b>	<b>605,7</b>

#### Par métier

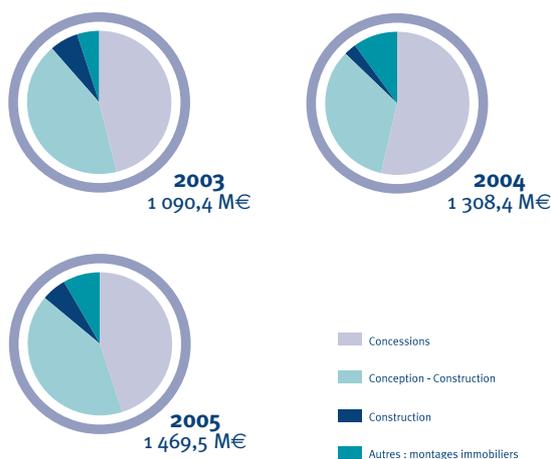
en millions d'euros	2003	2004	2005
Non résidentiel privé	76,9	32,5	76,6
Non résidentiel public	4,7	3,1	30,7
<b>Total bâtiment</b>	<b>81,6</b>	<b>35,6</b>	<b>107,3</b>
Production d'énergie	57,0	49,8	64,1
Environnement	80,3	84,2	95,2
Transports	442,5	356,0	327,9
Grands équipements	7,5	21,9	11,2
<b>Total génie civil</b>	<b>587,3</b>	<b>511,9</b>	<b>498,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>668,9</b>	<b>547,5</b>	<b>605,7</b>

### > Carnet de commandes <sup>(1)</sup>

#### Par zone géographique



#### Par nature de contrat



(1) les chiffres clés concernés sont indiqués en contribution au résultat consolidé VINCI.

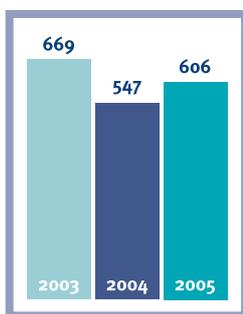
(2) les comptes consolidés annuels de l'exercice 2005 sont établis, pour la première fois, selon les normes IFRS. Pour des besoins de comparaison, les comptes de l'exercice 2004 ont été retraités selon ces mêmes règles.

# Chiffres clés

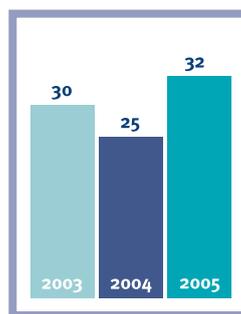
## 2005

### ➤ Chiffres clés *en millions d'euros*

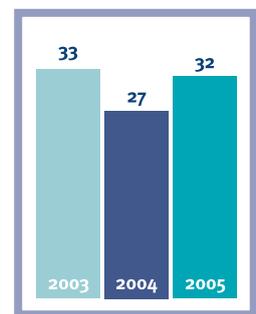
#### Chiffre d'affaires<sup>(1)</sup>



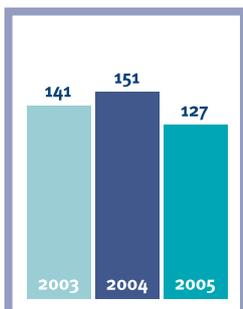
#### Résultat opérationnel sur activité<sup>(1) (2)</sup>



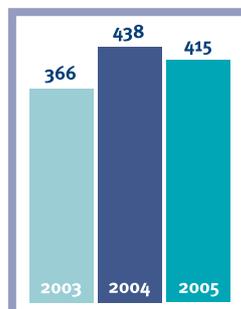
#### Résultat net part du Groupe<sup>(1) (2)</sup>



#### Capitaux propres et intérêts minoritaires<sup>(2)</sup>



#### Trésorerie<sup>(2)</sup>



### ➤ Effectifs

Au 31 décembre 2005

4 351

# Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2005

## ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Montant brut	Exercice 2005 Amort. prov.	Montant net	Exercice 2004 Montant net
<b>Actifs non courants</b>					
Immobilisations incorporelles	2	8 395	7 776	619	672
Écarts d'acquisition		4 172	4 172	-	-
Immobilisations corporelles	3	103 340	70 348	32 992	23 334
Autres actifs financiers non courants	4	13 958	12 074	1 884	10 656
Juste valeur des produits dérivés actifs	9	177	-	177	207
Impôts différés actifs	13	3 715	-	3 715	3 783
<b>Total actifs non courants</b>		<b>133 757</b>	<b>94 370</b>	<b>39 387</b>	<b>38 652</b>
<b>Actifs courants</b>					
Stocks et travaux en cours	6	23 017	473	22 544	3 586
Clients et comptes rattachés	6	245 333	35 644	209 689	204 495
Autres créances d'exploitation	6	331 315	7 630	323 685	251 223
Autres actifs courants	6	33 296	1 600	31 696	21 240
Actifs d'impôt exigible	6	156	-	156	162
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5-9	450 259	-	450 259	389 257
Disponibilités	9	84 804	-	84 804	63 175
<b>Total actifs courants</b>		<b>1 168 180</b>	<b>45 347</b>	<b>1 122 833</b>	<b>933 138</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 301 937</b>	<b>139 717</b>	<b>1 162 220</b>	<b>971 790</b>

# Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2005

## PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>		Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social			67 854	67 854
Primes liées au Capital			19 252	19 252
Réserves consolidées			11 598	33 692
Résultat net			28 419	30 616
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>			<b>127 123</b>	<b>151 414</b>
Intérêts minoritaires			137	-
<b>Total capitaux propres</b>			<b>127 260</b>	<b>151 414</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Engagements de retraites et autres avantages au personnel	7		9 287	9 762
Provisions pour risques non courantes	8		7 322	9 288
Emprunts et dettes financières	9		8 128	-
Juste valeur des produits dérivés passifs	9		36	-
Autres passifs non courants			39	845
Impôts différés passifs	13		3 806	3 876
<b>Total passifs non courants</b>			<b>28 618</b>	<b>23 771</b>
<b>Passifs courants</b>				
Provisions pour risques courantes	8		150 821	159 196
Fournisseurs	6		159 962	167 776
Passifs d'impôt exigible	6		64	-
Dettes financières courantes	9		112 405	14 834
Autres passifs courants	6		583 090	454 799
<b>Total passifs courants</b>			<b>1 006 342</b>	<b>796 605</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>1 162 220</b>	<b>971 790</b>

# Compte de résultat consolidé IFRS

pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10</b>	<b>603 647</b>	<b>547 476</b>
Produits des activités annexes	11	2 897	4 201
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>606 544</b>	<b>551 677</b>
Achats consommés		(82 677)	(81 034)
Sous-traitance et autres charges externes		(360 538)	(292 740)
Charges de personnel		(119 091)	(139 306)
Impôts et taxes		(6 786)	(5 565)
Autres produits et charges opérationnels		(385)	(3 905)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(7 384)	(4 132)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>11</b>	<b>29 683</b>	<b>24 995</b>
<i>(en % du CA)</i>		4,92 %	4,57 %
Coût de l'endettement financier brut		(4 227)	(702)
Produits financiers et équivalents de trésorerie		10 869	8 072
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		<b>6 642</b>	<b>7 370</b>
Autres produits et charges financiers	12	2 007	(1 280)
Charge nette d'impôts	13	(9 009)	(49)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées		(11)	(6)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>29 312</b>	<b>31 030</b>
Part des minoritaires		(893)	(414)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>28 419</b>	<b>30 616</b>
<i>(en % du CA)</i>		4,71 %	5,59 %
Nombre d'actions		4 523 591	4 523 591
<b>RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)</b>		<b>6,28</b>	<b>6,77</b>

# Tableau des flux de trésorerie IFRS

au 31 décembre 2005

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2005	31/12/2004
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	29 312	31 030
Dotations nettes aux amortissements	14 848	16 633
Dotations nettes aux provisions	(2 557)	(6 482)
Plus ou moins values de cession	1 565	7 498
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	66	80
QP de résultat des sociétés mises en équivalence	11	6
Coût de l'endettement financier net	(6 642)	(7 370)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	9 010	49
<b>Capacité d'auto-financement avant impôts et coût de l'endettement financier</b>	<b>45 613</b>	<b>41 444</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	11 726	50 341
Variation des provisions pour risques et charges courantes	(3 405)	(8 862)
Impôts payés	(4 555)	(4 627)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	6 695	7 370
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité I</b>	<b>56 074</b>	<b>85 666</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(31 267)	(13 137)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 833	4 187
Acquisition d'immobilisations financières	(841)	(3)
Cession d'immobilisations financières	432	2 062
Incidence nette des variations de périmètre	(1 145)	(681)
Variation des autres actifs financiers non courants	1 107	5 646
Variation des actifs financiers courants	3 047	(3 228)
Variation des passifs financiers non courants	(33)	49
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement II</b>	<b>(26 867)</b>	<b>(5 105)</b>
Dividendes distribués par la société mère	(52 025)	(17 642)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	92 787	27 165
Variation des actifs de gestion de trésorerie	(50 905)	(67 542)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement III</b>	<b>(10 143)</b>	<b>(58 019)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE I+II+III</b>	<b>19 064</b>	<b>22 542</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	54 770	31 770
Incidence des variations des cours des devises	858	458
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	<b>74 692</b>	<b>54 770</b>
<i>Trésorerie nette à la clôture</i>	<i>74 692</i>	<i>54 770</i>
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	<i>450 259</i>	<i>389 257</i>
<i>Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)</i>	<i>(110 421)</i>	<i>(6 430)</i>
<i>Juste valeur des produits dérivés actifs/passifs</i>	<i>141</i>	<i>207</i>
<b>EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE</b>	<b>414 671</b>	<b>437 804</b>

# Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2005

## CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

<i>en milliers d'euros</i>	Capital social	Primes et réserves	Différences de conversion	Résultat net	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>67 854</b>	<b>61 252</b>	<b>(8 308)</b>	<b>30 616</b>	<b>151 414</b>		<b>151 414</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	30 616	-	(30 616)	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(8 692)	8 007	-	<b>(685)</b>	247	<b>(438)</b>
Distributions de dividendes	-	(52 025)	-	-	<b>(52 025)</b>	(1 003)	<b>(53 028)</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	28 419	<b>28 419</b>	893	<b>29 312</b>
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>67 854</b>	<b>31 151</b>	<b>(301)</b>	<b>28 419</b>	<b>127 123</b>	<b>137</b>	<b>127 260</b>

Au 31 décembre 2005, le capital de la société mère est composé de 4 523 591 actions au nominal de 15 euros.

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## > Sommaire

- I Principes comptables et méthodes d'évaluation
  - 1 > Principes généraux
  - 2 > Méthodes de consolidation
  - 3 > Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe
  
- II Notes relatives au bilan
  - 1 > Immobilisations incorporelles nettes
  - 2 > Immobilisations corporelles nettes
  - 3 > Autres actifs financiers non courants
  - 4 > Actifs financiers de gestion de trésorerie
  - 5 > Besoin (excédent) en fonds de roulement
  - 6 > Provisions pour avantages au personnel
  - 7 > Provisions pour risques et charges
  - 8 > Excédent (endettement) financier
  - 9 > Chiffre d'affaires
  - 10 > Résultat opérationnel
  - 11 > Autres produits et charges financiers
  - 12 > Charge nette d'impôts
  - 13 > Transactions avec les parties liées
  - 14 > Informations financières relatives aux contrats de construction
  - 15 > Engagements hors bilan
  - 16 > Charges de personnel - Effectifs
  - 17 > Autres informations
  - 18 > Liste des principales sociétés consolidées
  
- III Réconciliation des états financiers au 31 décembre 2004 (référentiel français/normes IFRS)
  - 1 > Réconciliation des capitaux propres
  - 2 > Réconciliation du compte de résultat
  - 3 > Réconciliation du bilan
  - 4 > Réconciliation de l'endettement financier net

# Annexe des comptes consolidés

## au 31 décembre 2005

## I - Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1 > Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont établis, pour la première fois, conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB, applicables pour l'exercice 2005 et telles qu'approuvées par l'Union Européenne. L'information financière comparative 2004 a été établie suivant les mêmes normes et interprétations. En particulier, les données IFRS 2004 sont établies en tenant compte des normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ». En effet, VINCI Construction Grands Projets a opté pour l'application de ces deux normes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des exercices 2004 et 2005. A noter que les dispositions de la norme IAS 39, rejetées par la Commission européenne et relatives à la comptabilisation des opérations de macro-couvertures, ne trouvent pas à s'appliquer au sein du Groupe.

#### 1.1 > Modalités de première application des IFRS

L'information financière IFRS 2004, donnée à titre comparatif, est établie conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS », et suivant les normes IFRS/IAS applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2004, telles qu'elles ont été adoptées pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2005.

##### 1.1.1 Principe général

Le Groupe a appliqué de façon rétrospective sur son bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 les principes comptables en vigueur à la clôture des premiers états financiers IFRS (au 31 décembre 2005), comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

##### 1.1.2 Options retenues par le Groupe

La norme IFRS 1 prévoit des dispositions spécifiques pour le retraitement rétrospectif en IFRS des actifs et des passifs selon

les normes IFRS. Dans ce cadre, VINCI Construction Grands Projets a retenu les options suivantes :

**Engagements de retraites :** les écarts actuariels existants au 1<sup>er</sup> janvier 2004, non comptabilisés selon le référentiel français, sont enregistrés en provisions pour retraites en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont reconnus de façon prospective.

**Écarts de conversion liés à une entité étrangère :** le Groupe a choisi de reclasser en réserves consolidées, les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004, ce reclassement n'ayant pas d'impact sur le total des capitaux propres. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1<sup>er</sup> janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 mais comprendra en revanche les écarts de conversion comptabilisés postérieurement à cette date.

**Regroupements d'entreprises :** VINCI Construction Grands Projets a choisi de ne pas retraiter, selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Immobilisations corporelles et incorporelles :** VINCI Construction Grands Projets a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à évaluer à la date de transition certaines immobilisations incorporelles et corporelles pour leur juste valeur.

#### 1.2 > Textes ou projets IFRS en cours pouvant faire l'objet d'une application anticipée dès 2005

Les états financiers de VINCI Construction Grands Projets au 31 décembre 2005 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2005 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

##### 1.2.1 Amendement IAS 19 « Avantages du personnel »

L'amendement de la norme IAS 19 relatif à la comptabilisation des pertes et gains actuariels est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, une application anticipée étant encouragée. Le Groupe ne s'est pas encore prononcé sur l'option qu'il retiendra à cette date, notamment sur la possibilité de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres.

# Annexe des comptes consolidés

## au 31 décembre 2005

## 2 > Méthodes de consolidation

### 2.1 > Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que les filiales de chiffre d'affaires inférieur, lorsque leur impact est significatif sur les états financiers du Groupe.

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote ou exerce un contrôle de fait sont

consolidées par intégration globale. Celles sur lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

La consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle a été retenue pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et sur les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe.

Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	31/12/2005			31/12/2004		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	<b>50</b>	14	36	<b>45</b>	14	31
Intégration proportionnelle	<b>45</b>	13	32	<b>40</b>	11	29
Mise en équivalence	<b>1</b>	-	1	<b>1</b>	-	1
	<b>96</b>	<b>27</b>	<b>69</b>	<b>86</b>	<b>25</b>	<b>61</b>

### 2.2 > OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont, en règle générale, éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement,
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

### 2.3 > CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultat sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

# Annexe des comptes consolidés

## au 31 décembre 2005

### 2.4 > OPÉRATIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

### 2.5 > REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'évènements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

## 3 > Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe

### 3.1 > RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants

figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
  - l'évaluation des provisions et des engagements de retraite ;
  - l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction ;
  - les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
  - la valorisation des instruments financiers à la juste valeur.
- Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### 3.2 > CHIFFRE D'AFFAIRES (IAS 11 - IAS 18)

Le chiffre d'affaires consolidé représente le montant cumulé des travaux réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale.

Il inclut, après élimination des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
  - des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;
  - des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.
- La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

### 3.3 > PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES (IAS 18)

Les produits des activités annexes regroupent les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

### 3.4 > CONTRATS DE CONSTRUCTION (IAS 11)

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour le Groupe, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclama-

# Annexe des comptes consolidés

## au 31 décembre 2005

tion, évalués de manière raisonnable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les avances contractuelles obtenues généralement à la signature du contrat et faisant l'objet de modalités de remboursement définies à l'avance, modalités de remboursement pouvant être « déconnectées », le cas échéant, de l'avancement des travaux, sont comptabilisées au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

### 3.5 > PAIEMENTS EN ACTIONS - NORME IFRS 2

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achats d'actions et des plans d'épargne groupe sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». Certains dirigeants et/ou salariés de VINCI Construction Grands Projets bénéficient de stocks-options accordées par VINCI. Par ailleurs, les dirigeants et salariés de VINCI Construction Grands Projets peuvent souscrire, dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, à des actions VINCI à un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions de VINCI.

Aux 31 décembre 2004 et 2005, les calculs d'évaluation de la charge IFRS 2 ont été faits au niveau du groupe VINCI et du groupe VINCI Construction par un cabinet d'actuaire. Les calculs d'évaluation de la charge IFRS 2 n'ont pas été réalisés au niveau de VINCI Construction Grands Projets. Dans ce contexte, aucune charge relative à l'application de la norme IFRS 2 n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés de VINCI Construction Grands Projets aux 31 décembre 2004 et 2005, à l'exception de l'abondement versé et pris en charge par les entités du groupe VINCI Construction Grands Projets.

Compte tenu de l'impact calculé au niveau de VINCI Construction, la direction considère que l'impact de la norme IFRS 2 n'est pas significatif sur les comptes consolidés de VINCI Construction Grands Projets aux 31 décembre 2004 et 2005.

### 3.6 > COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE), le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture,
- la rubrique produits financiers des placements comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus et moins valeurs de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur.

### 3.7 > AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

### 3.8 > IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (IAS 12)

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt connus. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences relatives à des participations dans des filiales mises en équivalence ou intégrées selon la méthode proportionnelle, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf :  
- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et  
- si la différence n'est pas appelée à s'inverser dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considérée, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 3.9 > RÉSULTAT PAR ACTION (IAS 33)

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

### 3.10 > IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

# Annexe des comptes consolidés

## au 31 décembre 2005

### 3.11 > GOODWILLS (IFRS 3)

Le goodwill correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société.

Les goodwills relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwills ».

Les goodwills relatifs à des sociétés mises en équivalence sont présentés dans la rubrique « titres mis en équivalence ».

Les écarts d'acquisition négatifs (« badwills ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

Lorsqu'une perte de valeur apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

### 3.12 > IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :

- Gros œuvre	de 20 à 40 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 10 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

### 3.13 > CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (IAS 17)

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

### 3.14 > PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS NON FINANCIERS (IAS 36)

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwills), un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

### 3.15 > PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (IAS 28)

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

### 3.16 > AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (IAS 32-39)

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

- Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

# Annexe des comptes consolidés

## au 31 décembre 2005

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente des sociétés cotées sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou, à défaut, sur la base de la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de la société. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

- Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

### 3.17 > STOCKS ET TRAVAUX EN COURS (IAS 2)

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

### 3.18 > CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

### 3.19 > ACTIFS FINANCIERS COURANTS (IAS 32-39)

Cette catégorie correspond à la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

### 3.20 > ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE (IAS 32-39)

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme. Ils sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat, l'option de juste valeur ayant été retenue.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de règlement.

### 3.21 > DISPONIBILITÉS

Cette rubrique comprend uniquement les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

### 3.22 > ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (IAS 19)

- Engagements de retraites à prestations définies

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs

# Annexe des comptes consolidés

## au 31 décembre 2005

par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Toutefois, les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés, soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. A l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir, jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis. Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation du Groupe au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont comptabilisés selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en résultat financier.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur, sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

- Provisions pour autres avantages du personnel

Les engagements relatifs aux médailles du travail dans les filiales françaises, ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales sont provisionnés au bilan. Cette provision est évaluée selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédits projetées).

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

### 3.23 > PROVISIONS (IAS 37 ET IAS 11)

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé, correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

- Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

- Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment

# Annexe des comptes consolidés

## au 31 décembre 2005

des provisions pour risques sociaux et des provisions pour litiges. La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

### 3.24 > DETTES FINANCIÈRES (COURANTES ET NON COURANTES) (IAS 32-39)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les primes de remboursement et les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêts est constatée de manière actuarielle dans la rubrique coût de l'endettement financier brut.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

### 3.25 > JUSTE VALEUR DES PRODUITS DÉRIVÉS ACTIFS ET PASSIFS (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa « juste valeur ». A défaut d'une qualification de couverture, la variation de « juste valeur » doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas : couverture de juste valeur, couverture de flux futurs de trésorerie, et couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

### 3.26 > ENGAGEMENTS HORS BILAN

VINCI Construction Grands Projets a défini et mis en œuvre un reporting visant à recenser ses engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet. Ce processus prévoit la transmission par les filiales consolidées, dans le cadre des procédures de consolidation, des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garanties) ;
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages) ;
- garanties solidaires des associés des sociétés de personnes non consolidées ;
- autres engagements.

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## II - Notes relatives au bilan

### 1 > Immobilisations incorporelles nettes

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2004	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations	31.12.2005
Valeur brute	8 640	237	80	(402)	8 395
Amortissements et provisions	(7 968)	(196)	(80)	308	(7 776)
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>672</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>(94)</b>	<b>619</b>

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'ont par ailleurs été comptabilisées au 31 décembre 2005.

### 2 > Immobilisations corporelles nettes

#### 2.1 > Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2004	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations	31.12.2005
Valeur brute	87 091	31 030	8 749	(6 032)	103 340
Amortissements et provisions	(63 757)	(15 550)	(6 786)	2 173	(70 348)
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>23 334</b>	<b>15 480</b>	<b>1 963</b>	<b>(3 859)</b>	<b>32 992</b>

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'ont par ailleurs été comptabilisées au 31 décembre 2005.

#### 2.2 > Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	2 206	(1 592)	614
Constructions	3 310	(2 614)	696
Installations techniques, matériel	71 511	(47 027)	24 484
Matériel de transport	11 262	(8 836)	2 426
Mobilier de bureau, informatique, agencement	12 346	(10 279)	2 067
Immobilisations en cours	2 705	-	2 705
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>103 340</b>	<b>(70 348)</b>	<b>32 992</b>

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 2.3 > Investissements de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2005
Constructions	499
Installations techniques, matériel	26 049
Matériel de transport	1 329
Mobilier de bureau, informatique, agencement	2 449
Immobilisations en cours	704
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>31 030</b>

## 3 > Autres actifs financiers non courants

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Titres de participations	6 316	(4 731)	1 585
Autres actifs financiers disponibles à la vente	545	-	545
Autres actifs financiers non courants	7 514	(7 343)	171
Actualisation des actifs financiers non courants	(417)	-	(417)
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>13 958</b>	<b>(12 074)</b>	<b>1 884</b>

Aucune acquisition par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'ont par ailleurs été comptabilisées au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2005, les principales sociétés non consolidées sont :

	% détention	Valeur nette
Dumez-GTM SAS	100 %	500
Société centrale de matériel	100 %	152
Forneron	100 %	122

## 4 > Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2005
OPCVM	58 419	111 829
Autres	330 838	338 430
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>389 257</b>	<b>450 259</b>

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 334 043 milliers d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 5 > Besoin (excédent) en fonds de roulement

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2005
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	3 586	22 544
Clients et comptes rattachés	204 495	209 689
Autres créances d'exploitation	251 223	323 685
Autres actifs courants	21 240	31 696
Actifs d'impôt exigible	162	156
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>480 706</b>	<b>587 770</b>
Dettes fournisseurs	167 776	159 962
Autres passifs courants	454 799	583 090
Passifs d'impôt exigible	-	64
<b>Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)</b>	<b>622 575</b>	<b>743 116</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(141 869)</b>	<b>(155 346)</b>
<i>Provisions courantes</i>	<b>159 196</b>	<b>150 821</b>

## 6 > Provisions pour avantages au personnel

### ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les engagements de retraites du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2004	31.12.2005
Taux d'actualisation	4,75 %	4,5 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	3,0 %	3,0 %
Taux de revalorisation des rentes	2,5 %	2,5 %
Période d'amortissement de la dette actuarielle initiale	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière, ceux-ci sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

*en milliers d'euros*

<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS</b>	<b>9 138</b>
--	--------------

*Dont part à moins d'un an* 630

### AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS</b>	<b>821</b>
--	------------

*Dont part à moins d'un an* 42

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 7 > Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2004	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Écarts conv. et autres variations	31.12.2005
Garanties données aux clients	56 553	7 389	(4 564)	(3 740)	104	55 742
Remise en état des sites	6 997	847	(2 232)	-	43	5 655
Pertes à terminaison	14 426	19 713	(5 879)	(2 976)	266	25 550
Litiges	43 323	5 802	(9 544)	(6 932)	(6 505)	26 144
Restructuration	5 791	-	(1 117)	-	157	4 831
Autres risques courants	817	2 023	(2 173)	-	1 974	2 641
Actualisation prov. R&C courantes	(180)	-	-	-	(21)	(201)
Reclassement part à moins d'un an non courant	31 468	-	-	-	(1 009)	30 459
<b>Risques courants</b>	<b>159 195</b>	<b>35 774</b>	<b>(25 509)</b>	<b>(13 648)</b>	<b>26 477</b>	<b>150 821</b>
Risques financiers	9 986	291	(1 602)	-	(3 237)	5 438
Autres risques non courants	31 656	12 033	(4 005)	(5 890)	(577)	33 217
Actualisation prov. risques et charges non courantes	(886)	-	-	-	12	(874)
Reclassement part à moins d'un an non courant	31 468	-	-	-	(1 009)	(30 459)
<b>Risques non courants</b>	<b>9 288</b>	<b>12 324</b>	<b>(5 607)</b>	<b>(5 890)</b>	<b>(34 261)</b>	<b>7 322</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>168 483</b>	<b>48 098</b>	<b>(31 116)</b>	<b>(19 538)</b>	<b>(7 784)</b>	<b>158 143</b>

Les natures de provisions sont définies dans la note 3.23 "provisions" (IAS 37 et IAS 11).

# Annexe des comptes consolidés

## au 31 décembre 2005

### 8 > Excédent (endettement) financier

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 414 671 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2005
Autres emprunts et dettes financières	-	(8 128)
<b>Dettes financières non courantes</b>	-	<b>(8 128)</b>
Parts à moins d'un an des dettes financières à long terme	-	(102 284)
Comptes courants de trésorerie passifs	-	(9)
Autres dettes financières courantes	(6 430)	-
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>(6 430)</b>	<b>(102 293)</b>
<b>ENDETTEMENT BRUT (hors découverts)</b>	<b>(6 430)</b>	<b>(110 421)</b>
Juste valeur des produits dérivés passifs	-	(36)
Juste valeur des produits dérivés actifs	207	177
Actifs financiers de gestion de trésorerie	389 257	450 259
Trésorerie nette (disponibilités / découverts)	54 770	74 692
<b>EXCÉDENT FINANCIER NET</b>	<b>437 804</b>	<b>414 671</b>

La part à moins d'un an des dettes financières à long terme prend en compte la neutralisation de l'encaissement reçu dans le cadre de la titrisation des créances de l'opération des Prisons du Chili pour 94 947 milliers d'euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

### 9 > Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé exclut les produits et prestations divers, ainsi que les prestations aux sociétés non consolidées, qui sont reclassés en autres produits d'exploitation.

Par ailleurs, l'évolution du chiffre d'affaires prend également en compte l'effet des variations de périmètre.

Elle s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2005	31.12.2004
<b>Chiffre d'affaires de l'exercice</b>	<b>603,6</b>	<b>547,5</b>
dont : Effets de périmètre	(2,7)	(10,5)
dont : Effets de change	-	1,0
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES A PÉRIMÈTRE CONSTANT</b>	<b>600,9</b>	<b>538,0</b>

A structure comparable, le chiffre d'affaires enregistre une progression de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2005	31.12.2004
France	270,2	144,4
Europe	161,3	286,4
Moyen-Orient	10,2	1,5
Amériques	46,7	22,4
Afrique	99,3	84,4
Asie	15,7	7,7
Autres	0,2	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>603,6</b>	<b>547,5</b>

## 10 ➤ Résultat opérationnel

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2005	31.12.2004
Chiffre d'affaires	603 647	547 476
Produits des activités annexes	2 897	4 201
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>606 544</b>	<b>551 677</b>
Achats consommés	(82 677)	(81 034)
Sous-traitance et autres charges externes	(360 538)	(292 740)
Frais de personnel	(119 091)	(139 306)
Impôts et taxes	(6 786)	(5 565)
Autres produits et charges opérationnels	(385)	(3 905)
Dotations aux amortissements	(14 848)	(16 633)
Dotations nettes aux provisions		
- Dépréciation des immobilisations incorp.& corp.	(646)	(937)
Dépréciation d'actifs	2 318	(1 949)
- Engagements retraites et autres avantages	171	575
- Risques et charges courants et non courants	5 621	14 812
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>29 683</b>	<b>24 995</b>

Les produits des activités annexes s'élèvent à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2005, ils sont essentiellement constitués de ventes de matériels.

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 11 > Autres produits et charges financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2005	31.12.2004
Résultat de change	2 598	(1 761)
Impact d'actualisation	(589)	(59)
Autres charges et produits financiers	(2)	540
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS NETS</b>	<b>2 007</b>	<b>(1 280)</b>

## 12 > Charge nette d'impôts

### 12.1 > Analyse de la charge nette d'impôts

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2005	31.12.2004
Impôts courants	(9 011)	(3 595)
Impôts différés	2	3 546
<b>TOTAL</b>	<b>(9 009)</b>	<b>(49)</b>

### 12.2 > Taux d'impôt effectif

<i>en milliers d'euros</i>	
<b>Résultat avant impôts et amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>37 428</b>
Taux d'imposition théorique	34,93 %
<b>IMPÔTS ATTENDUS</b>	<b>13 074</b>
Impact sur les différentiels sur les résultats des SNC	(5 477)
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	(3 514)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	8 921
Résultats des établissements étrangers non imposables en France	(2 631)
Autres (dont retraitements de consolidation hors éliminations des dividendes)	(1 364)
<b>IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS</b>	<b>9 009</b>
Taux d'impôt effectif	24,07 %

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 12.3 > Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Net</b>
	3 715	3 806	(91)

## 12.4 > Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2005 à 17,4 millions d'euros.

## 13 > Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

La société entretient également des relations d'affaire courantes avec d'autres sociétés du groupe VINCI.

Les transactions entre parties liées se font sur une base de prix de marché.

### 13.1 > Transactions entre VINCI Construction Grands Projets et les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (part non consolidée) :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2005	31.12.2004
Chiffre d'affaires	544,4	622,6
Achats	(95,1)	(142,9)
Sous-traitance	(351,3)	(366,2)
Créances clients	421,3	408,0
Dettes fournisseurs	176,0	154,9

Elles concernent principalement les transactions effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre de l'activité de travaux de VINCI Construction Grands Projets.

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 13.2 > Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2005	31.12.2004
Actifs courants	280,3	270,7
Actifs non courants	21,3	7,5
Passifs courants	312,2	288,9
Passifs non courants	-	0,7
Produits d'exploitation	347,1	386,8
Charges d'exploitation	(332,5)	(373,7)
Coût de l'endettement financier net	0,9	1,7
Autres produits et charges financiers	2,5	(1,4)
Impôts sur les bénéfices	1,7	(2,5)

Compte tenu de l'activité de travaux de VINCI Construction Grands Projets, les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

## 14 > Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

### Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2005	31.12.2004
Contrats de construction en cours, actifs	77 575	50 515
Contrats de construction en cours, passifs	(77 994)	(58 474)
<b>Contrats de construction en cours</b>	<b>(419)</b>	<b>(7 959)</b>
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	1 630 172	1 584 031
Moins factures émises	(1 630 591)	(1 591 990)
<b>Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients</b>	<b>(419)</b>	<b>(7 959)</b>
Avances reçues des clients	(99 554)	(51 897)
<b>Contrats de construction en cours, nets</b>	<b>(99 973)</b>	<b>(58 856)</b>

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 15 > Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et performance bonds	190 935	20 687
Retenues de garanties	30 843	7 343
Païement à terme sous-traitants	43 860	9 400
Garanties solidaires des associés	9 436	-
Découverts bancaires	265	-
Soumission	30 065	129
Cautions fiscales et douanières	709	-
Contrats de location simple	267	-
Autres engagements	5 459	16 092
<b>TOTAL</b>	<b>311 839</b>	<b>53 651</b>

## 16 > Charges de personnel - Effectifs

Effectifs	31.12.2005	31.12.2004
Ingénieurs et cadres	763	606
Non cadres	2 288	1 917
<b>TOTAL</b>	<b>3 051</b>	<b>2 523</b>

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 119 091 milliers d'euros.

### Rémunération des membres du comité de direction

Les rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, ont représenté un montant de 1 714 416 euros en 2005.

### Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (« DIF ») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 12,8 milliers au 31 décembre 2005.

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 17 > Autres informations

### LITIGES ET ARBITRAGES

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société.

## 18 > Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2005

	Pays	% d'intérêts
<b>1/ Société mère</b>		
VINCI Construction Grands Projets	France	100
<b>2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale</b>		
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Constructora VINCI Chile SA	Chili	100
Dumez Jaya SDN BHD	Malaisie	100
Florenc 1	Tchéquie	100
Fluidis-WMI	France	51
Hydroplus	France	100
Hydroplus Inc.	États-Unis	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
Kosmos Holding BV	Suède	100
Olympia Invest	Roumanie	100
S.C Grupo 3	Chili	100
Soconac	Roumanie	100
Victoria Belinvest	Belgique	100
VINCI Construction Technology	France	100
<b>3/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration proportionnelle</b>		
Socaso	France	67
Socatop	France	42
Socaly	France	24
Empresa Constructora Puente Chiloé	Chili	27

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 4/ Sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers et consolidés par intégration proportionnelle

Andra	France	12
Barrage de Naga Hammadi	Égypte	33
BEI Luxembourg	Luxembourg	50
Beijing Olympic Stadium JV	Chine	50
Chernobyl ISF	Ukraine	50
CTRL 310	Grande-Bretagne	50
Aéroport d'Heathrow T5	Grande-Bretagne	50
Pas de tir de Soyouz	Guyane Française	80
Métro d'Athènes	Grèce	33
Newport	Grande-Bretagne	50
Novotel de Leeds	Grande-Bretagne	33
Pannerdensch Kanaal	Pays-Bas	45
Pont de Rion-Antirion	Grèce	53
Port Est de la Réunion	Île de la Réunion	40
Port de Goro Nickel	Nouvelle Calédonie	28
Royal Victoria Dock	Grande-Bretagne	33
Stade Olympique d'Istanbul	Turquie	38
Station d'épuration de Cork	Irlande	50
Thalys IV	Pays-Bas	13
Tunnel d'Hallandsas	Suède	40
Tunnel de Mitholz	Suisse	25
VTV Center Hanoi	Vietnam	51

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## III - Réconciliation des états financiers au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS)

### 1 ► Réconciliation des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS)

L'application des normes IFRS aux comptes consolidés de VINCI Construction Grands Projets conduit à une diminution limitée des capitaux propres consolidés (ces derniers intégrant les intérêts minoritaires en IFRS) de 1,8 million d'euros au 31 décembre 2004 (151,4 millions d'euros contre 153,2 millions d'euros dans les comptes arrêtés en référentiel comptable français) à comparer à une diminution de 2,8 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004, date d'établissement du bilan d'ouverture aux normes IFRS.

<i>en millions d'euros</i>	Total capitaux propres 01/01/2004	Résultat 2004	Autres variations	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres 31/12/2004
<b>Référentiel français</b>	<b>141,4</b>	<b>29,6</b>	<b>(17,8)</b>	-	<b>153,2</b>
Écarts actuariels sur engagements de retraites (IAS 19)	(0,6)	-	-	-	(0,6)
Retraitements des immobilisations incorporelles (IAS 38)	(2,3)	0,2	-	-	(2,1)
Effets d'actualisation	0,3	0,4	-	-	0,7
Autres retraitements	(0,5)	0,5	-	-	-
Instruments financiers	0,3	(0,1)	-	-	0,2
<b>Retraitements IFRS</b>	<b>(2,8)</b>	<b>1,0</b>	-	-	<b>(1,8)</b>
<b>Normes IFRS</b>	<b>138,6</b>	<b>30,6</b>	<b>(17,8)</b>	-	<b>151,4</b>

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 2 > Réconciliation du compte de résultat au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS)

Les tableaux ci-dessous présentent les réconciliations du compte de résultat au 31 décembre 2004 établi selon le référentiel français et selon les normes IFRS en distinguant d'une part, les retraitements qui correspondent à des écritures ayant un effet sur le résultat net (et /ou contrepartie capitaux propres) et, d'autre part, les reclassements qui correspondent uniquement à un changement de présentation à l'intérieur des états financiers sans effet sur le résultat net.

<i>en millions d'euros</i>	Notes	Référentiel français	<i>en millions d'euros</i>	Notes	Normes IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>547,5</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>547,5</b>
Autres produits et charges d'exploitation		(508,1)	Produits des activités annexes et charges opérationnelles		(522,5)
Amortissements et provisions		(10,1)			
<b>Résultat d'exploitation</b>	2.1	<b>29,3</b>	<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	2.1	<b>25,0</b>
Coût du financement		7,4	Coût de l'endettement financier net		7,4
Autres produits et charges financiers		(1,2)	Autres produits et charges financiers		(1,3)
<b>Résultat financier</b>	2.2	<b>6,2</b>	<b>Résultat financier</b>	2.2	<b>6,1</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	2.3	<b>(5,4)</b>			
Charge nette d'impôts		(0,1)	Charge nette d'impôts		(0,1)
			<b>Résultat net (y compris intérêts minoritaires)</b>		<b>31,0</b>
Intérêts minoritaires		(0,4)	Intérêts minoritaires		(0,4)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	2.4	<b>29,6</b>	<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	2.4	<b>30,6</b>

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 2.1 > Résultat opérationnel

En normes IFRS, le résultat opérationnel s'élève à 25 millions d'euros, la différence de -4,3 millions d'euros par rapport au résultat d'exploitation en référentiel français est détaillée dans le tableau ci-dessous :

*en millions d'euros*

<b>Résultat d'exploitation référentiel français</b>	<b>29,3</b>
Retraitements :	
Non étalement des frais d'avant contrat	0,5
Annulation des amortissements des fonds de commerce	0,2
<b>Total retraitements</b>	<b>0,7</b>
Reclassements :	
Autres produits et charges exceptionnels net à caractère opérationnel	(5,4)
Coût d'actualisation des engagements de retraites (reclassés en résultat financier)	0,4
<b>Total reclassements</b>	<b>(5,0)</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ</b>	<b>25,0</b>

## 2.2 > Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 6,1 millions d'euros en IFRS, contre 6,2 millions d'euros en référentiel français. Ce différentiel résulte de l'incidence de reclassements et retraitements détaillés dans le tableau suivant :

*en millions d'euros*

<b>Résultat financier référentiel français</b>	<b>6,2</b>
Retraitements :	
Variation de juste valeur sur dérivés de change	(0,1)
Actualisation des provisions pour risques et charges et créance LT	0,4
<b>Total retraitements</b>	<b>0,3</b>
Reclassements :	
Coût d'actualisation des engagements de retraites	(0,4)
<b>Total reclassements</b>	<b>(0,4)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER NORMES IFRS</b>	<b>6,1</b>

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 2.3 > Résultat exceptionnel

La rubrique de résultat exceptionnel présentée au compte de résultat en référentiel français disparaît au compte de résultat IFRS en application de la norme IAS 1.

Le tableau suivant présente les différents reclassements de produits et de charges qui figuraient précédemment dans cette rubrique en résultat opérationnel IFRS tels qu'exposés aux paragraphes 2.1 :

*en millions d'euros*

<b>Résultat exceptionnel référentiel français</b>	<b>(5,4)</b>
Reclassements :	
Autres produits et charges exceptionnels net à caractère opérationnel	5,4
<b>Total reclassements en résultat opérationnel normes IFRS</b>	<b>5,4</b>
<b>Total des reclassements</b>	<b>5,4</b>

## 2.4 > Synthèse des retraitements sur le résultat net

Les différents retraitements ayant une incidence sur le résultat net IFRS exposés aux paragraphes précédents sont résumés dans le tableau suivant :

*en millions d'euros*

<b>Résultat net référentiel français</b>	<b>29,6</b>
Retraitements :	
Non-étalement des frais d'avant contrat	0,5
Annulation des amortissements des fonds de commerce	0,2
Variation de juste valeur sur dérivés de change	(0,1)
Actualisation des provisions pour risques et charges et créance LT	0,4
<b>Total retraitements</b>	<b>1,0</b>
<b>Résultat normes IFRS (part du Groupe)</b>	<b>30,6</b>

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 3 > Réconciliation du bilan au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS)

En matière de présentation des éléments de bilan, les normes IFRS préconisent une distinction entre les actifs et passifs « non courants », représentatifs du haut de bilan, et les actifs et passifs « courants », relatifs à l'exploitation courante de la société sans pour autant constituer nécessairement des éléments s'inscrivant dans un horizon court. Par ailleurs, la partie à moins d'un an des actifs et passifs non courants est présentée en actifs et passifs courants.

### 3.1 > Actif du bilan

<i>en millions d'euros</i>	Notes	Référentiel français 31/12/2004	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	Normes IFRS 31/12/2004
<b>Actifs non courants</b>					
Immobilisations incorporelles	3.3.1	2,7	-	-2,0	0,7
Immobilisations corporelles		23,3	-	-	23,3
Autres actifs financiers non courants	3.3.2	11,0	-	-0,4	10,6
Juste valeur des produits dérivés actifs	3.3.3	-	-	0,2	0,2
Impôts différés actifs	3.3.4	-	3,5	0,3	3,8
<b>Total actifs non courants</b>		<b>37,0</b>	<b>3,5</b>	<b>-1,9</b>	<b>38,6</b>
<b>Actifs courants</b>					
Stocks et travaux en cours		3,6	-	-	3,6
Client et autres créances d'exploitation	3.3.5	480,6	-24,9	-	455,7
Autres actifs courants	3.3.6	-	21,2	-	21,2
Actifs d'impôt exigible	3.3.7	-	0,2	-	0,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie		389,3	-	-	389,3
Disponibilités		63,2	-	-	63,2
<b>Total actifs courants</b>		<b>936,7</b>	<b>-3,5</b>	<b>-</b>	<b>933,2</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>973,7</b>	<b>-</b>	<b>-1,9</b>	<b>971,8</b>

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 3.2 > Passif du bilan

<i>en millions d'euros</i>	Notes	Référentiel français 31/12/2004	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	Normes IFRS 31/12/2004
<b>Capitaux propres</b>					
Capital social		67,9	-	-	67,9
Primes liées au capital		19,2	-	-	19,2
Réserves consolidées		36,5	-	-2,8	33,7
Résultat net		29,6	-	1,0	30,6
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>153,2</b>	<b>-</b>	<b>-1,8</b>	<b>151,4</b>
Intérêts minoritaires					
<b>Total capitaux propres</b>		<b>153,2</b>	<b>-</b>	<b>-1,8</b>	<b>151,4</b>
<b>Passifs non courants</b>					
Engagements de retraites et autres avantages au personnel	3.4.1	9,2	-	0,6	9,8
Provisions pour risques non courantes	3.4.2	169,5	-159,4	-0,8	9,3
Dettes financières					
Autres passifs non courants	3.4.3	-	0,8	-	0,8
Impôts différés passifs et autres passifs non courants	3.4.4	-	3,6	0,3	3,9
<b>Total passifs non courants</b>		<b>178,7</b>	<b>-155,0</b>	<b>0,1</b>	<b>23,8</b>
<b>Passifs courants</b>					
Provisions pour risques courantes	3.4.5	-	159,4	-0,2	159,2
Fournisseurs	3.4.6	627,0	-459,2	-	167,8
Dettes financières courantes		14,8	-	-	14,8
Autres passifs courants	3.4.7	-	454,8	-	454,8
<b>Total passifs courants</b>		<b>641,8</b>	<b>155,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>796,6</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>973,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,9</b>	<b>971,8</b>

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 3.3 > Réconciliation du bilan actif au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS)

### 3.3.1 Immobilisations incorporelles

en millions d'euros

Principes comptables français	2,7
Retraitements :	
Annulation de fonds de commerce	-2,0
<b>Total retraitements</b>	<b>-2,0</b>
<b>Normes IFRS</b>	<b>0,7</b>

Les autres fonds de commerce ne répondant pas à la définition d'un actif incorporel selon la norme IAS 38 ont été annulés en contrepartie des capitaux propres.

### 3.3.2 Autres actifs financiers non courants

en millions d'euros

Principes comptables français	11,0
Retraitements :	
Actualisation des créances	-0,4
<b>Total retraitements</b>	<b>-0,4</b>
<b>Normes IFRS</b>	<b>10,6</b>

Conformément aux normes IFRS, les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé.

### 3.3.3 Juste valeur des produits dérivés actifs

en millions d'euros

Principes comptables français	
Retraitements :	
Juste valeur des produits dérivés	0,2
<b>Total retraitements</b>	<b>0,2</b>
<b>Normes IFRS</b>	<b>0,2</b>

VINCI Construction Grands Projets utilise des produits dérivés qui ont, généralement, la qualité d'instruments de couverture de change. Ils sont désormais comptabilisés à leur juste valeur au bilan IFRS conformément à la norme IAS 39.

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 3.3.4 Impôts différés actifs

en millions d'euros

### Principes comptables français

Retraitements :

Impôts différés actifs sur retraitements IFRS	0,3
---	-----

<b>Total retraitements</b>	<b>0,3</b>
----------------------------	------------

Reclassements :

Impôts différés actifs présentés en actifs non courants	3,5
---	-----

<b>Total reclassements</b>	<b>3,5</b>
----------------------------	------------

<b>Normes IFRS</b>	<b>3,8</b>
--------------------	------------

## 3.3.5 Clients et autres créances d'exploitation

en millions d'euros

<b>Principes comptables français</b>	<b>480,6</b>
--------------------------------------	--------------

Reclassements :

Charges constatées d'avance présentées en autres actifs courants	-21,2
--	-------

Impôts différés actifs présentés en actifs non courants	-3,5
---	------

Actifs d'impôt exigible présentés sur une ligne distincte	-0,2
---	------

<b>Total reclassements</b>	<b>-24,9</b>
----------------------------	--------------

<b>Normes IFRS</b>	<b>455,7</b>
--------------------	--------------

## 3.3.6 Autres actifs courants

en millions d'euros

### Principes comptables français

Reclassements :

Charges constatées d'avance présentées en autres actifs courants	21,2
--	------

<b>Total reclassements</b>	<b>21,2</b>
----------------------------	-------------

<b>Normes IFRS</b>	<b>21,2</b>
--------------------	-------------

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 3.3.7 Actifs d'impôt exigible

en millions d'euros

<b>Principes comptables français</b>	
Reclassements :	
Actifs d'impôt exigible présentés sur une ligne distincte	0,2
<b>Total reclassements</b>	<b>0,2</b>
<b>Normes IFRS</b>	<b>0,2</b>

## 3.4 > Réconciliation du bilan passif au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS)

### 3.4.1 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

en millions d'euros

<b>Principes comptables français</b>	<b>9,2</b>
Retraitements :	
Écarts actuariels	0,6
<b>Total retraitements</b>	<b>0,6</b>
<b>Normes IFRS</b>	<b>9,8</b>

Dans le cadre de la première application des normes IFRS, VINCI Construction Grands Projets a choisi d'imputer sur ses capitaux propres les écarts actuariels sur les engagements de retraites.

### 3.4.2 Provisions pour risques non courantes

en millions d'euros

<b>Principes comptables français</b>	<b>169,5</b>
Retraitements :	
Actualisation des provisions non courantes	-0,8
<b>Total retraitements</b>	<b>-0,8</b>
Reclassements :	
Provisions courantes et part à moins d'un an des provisions non courantes	-159,4
<b>Total reclassements</b>	<b>-159,4</b>
<b>Normes IFRS</b>	<b>9,3</b>

**Retraitements :** Conformément aux normes IFRS, les provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé.

**Reclassements :** Conformément à la norme IAS 1 qui préconise une distinction entre les actifs et passifs « non courants », et les actifs et passifs « courants », les provisions pour risques qui figurent en haut de bilan en référentiel français sont reclassées en passifs courants lorsqu'elles sont rattachées au cycle d'exploitation.

Par ailleurs, la part à moins d'un an des provisions non courantes est reclassée au bilan en passifs courants.

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

### 3.4.3 Autres passifs non courants

en millions d'euros

#### Principes comptables français

Reclassements :

Part à plus d'un an des dettes non financières présentées en passifs non courants 0,8

**Total reclassements 0,8**

**Normes IFRS 0,8**

### 3.4.4 Impôts différés passifs

en millions d'euros

#### Principes comptables français

Retraitements :

Impôts différés passifs sur retraitements IFRS 0,3

**Total retraitements 0,3**

Reclassements :

Impôts différés passifs présentés en passifs non courants 3,6

**Total reclassements 3,6**

**Normes IFRS 3,9**

### 3.4.5 Provisions pour risques courantes

en millions d'euros

#### Principes comptables français

Retraitements :

Actualisation des provisions courantes -0,2

**Total retraitements -0,2**

Reclassements :

Provisions courantes et part à moins d'un an des provisions non courantes 159,4

**Total reclassements 159,4**

**Normes IFRS 159,2**

# Annexe des comptes consolidés

au 31 décembre 2005

## 3.4.6 Fournisseurs

en millions d'euros

Principes comptables français	627,0
Reclassements :	
Autres dettes d'exploitation présentées en autres passifs courants	-454,8
Impôts différés passifs présentés en passifs non courants	-3,6
Part à plus d'un an des dettes non financières présentées en passifs non courants	-0,8
<b>Total reclassements</b>	<b>-459,2</b>
<b>Normes IFRS</b>	<b>167,8</b>

## 3.4.7 Autres passifs courants

en millions d'euros

Principes comptables français	
Reclassements :	
Autres dettes d'exploitation présentées en autres passifs courants	454,8
<b>Total reclassements</b>	<b>454,8</b>
<b>Normes IFRS</b>	<b>454,8</b>

## 4 > Réconciliation de l'endettement financier net au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS)

en millions d'euros	Référentiel français 31/12/2004	Retraitements IFRS	Normes IFRS 31/12/2004
Autres emprunts et dettes financières	-	-	-
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres dettes financières courantes	(6,4)	-	(6,4)
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>(6,4)</b>	<b>-</b>	<b>(6,4)</b>
<b>ENDETTEMENT BRUT (Hors découverts)</b>	<b>(6,4)</b>	<b>-</b>	<b>(6,4)</b>
Juste valeur des produits dérivés actifs	-	0,2	0,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie	389,2	-	389,2
Trésorerie nette (disponibilités / découverts)	54,8	-	54,8
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>437,6</b>	<b>0,2</b>	<b>437,8</b>

Par rapport à l'excédent financier net calculé selon le référentiel français qui s'élevait à 437,6 millions d'euros au 31 décembre 2004, l'excédent financier augmente de 0,2 million d'euros en IFRS. Cette différence provient de la prise en compte de la juste valeur des produits dérivés en norme IFRS.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

## 1 > Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du

patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 > Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1 de l'annexe intitulé « contrats de construction », le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Dans le cas où les prévisions à fin d'affaires font ressortir des résultats déficitaires, des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 > Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations sur la gestion du Groupe données dans le rapport. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 avril 2006

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Thierry BENOIT

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Bernard CATTENOZ et Philippe BOURHIS



Conception et réalisation : Les Éditions Stratégiques  
Crédit photo : CNES  
Juillet 2006, 3 000 exemplaires.



5, cours Ferdinand-de-Lesseps - F-92851 Rueil-Malmaison cedex  
tél. : (+33) 1 47 16 47 00 - fax : (+33) 1 47 16 33 60  
[www.vinci-construction.com/projets](http://www.vinci-construction.com/projets)